

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 12 FEVRIER 2015

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

| | |
|--|----|
| Nombre de membres composant le Conseil | 45 |
| Nombre de Conseillers en exercice | 45 |
| Présents..... | 40 |
| Absents représentés | 2 |
| Absents excusés | 3 |
| Absents non excusés | 0 |

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DOUZE FEVRIER à VINGT HEURES CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe Bouyssou, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 7 février 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT (jusqu'au point B), RHOUMA (à partir du vœu), Mme GAMBASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, M. MOKRANI (jusqu'au point B), adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, MM. ALGUL, TAGZOUT (à partir du vœu), HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, PIERON (jusqu'au vœu), MM. SEBKHI, Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON Sigrid, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par Mme SEBAIHI (à partir du point C),
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD Méhadée (à partir du point C),
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme PETER, (à partir du point A),
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par M. BELABBAS,
Mme APPOLAIRE conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD.

ABSENTS EXCUSES

M. RHOUMA, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. TAGZOUT, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MARTINEZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY,
Mme LE FRANC)

LE CONSEIL,

/ REJETTE le vœu relatif aux rythmes scolaires présenté par le groupe des élus socialistes.

(10 voix pour : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, 20 voix contre et 14 abstentions)

A/ PROCEDE au débat d'orientations budgétaires 2015, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

(affaire non sujette à un vote)

B/ PREND CONNAISSANCE du rapport 2014 sur la situation en matière de développement durable.

(affaire non sujette à un vote)

C/ APPROUVE la Charte Européenne pour l'Egalité des Femmes et des Hommes dans la Vie Locale

(unanimité)

D/ DONNE un avis favorable aux propositions d'évolution de la sectorisation scolaire conformément au tableau ci-dessous et **DONNE** un avis favorable à la proposition de fermeture de la maternelle Jean-Jacques Rousseau.

Modification des secteurs scolaires du quartier Ivry Port à partir de la rentrée 2015

| dénomination | adressage | Maternelle | Elémentaire |
|----------------------------|---------------|--------------|--------------|
| Rue Ampère | | Confluence | Confluence |
| Impasse et rue de l'Avenir | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| Rue de la baignade | | Confluence | Confluence |
| Rue des Bateaux-lavoirs | | D.September | D.September |
| Place Hubert Beuve Méry | | Confluence | Confluence |
| Rue Emile Blin | | Confluence | Confluence |
| Passage Bourdeaux | | Confluence | Confluence |
| Quai Marcel Boyer | | D.September | D.September |
| Bvd de Brandebourg | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| Rue de la Bretagne | | D.September | D.September |
| Rue Brunesseau | | D.September | D.September |
| Allée du mail Chanteclair | | D.September | D.September |
| Quai Jean Compagnon | | D.September | D.September |
| Rue Maurice Couderchet | | Confluence | Confluence |
| Rue Charles de Coulomb | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| Bvd P.V.Couturier | n°1 au 49 | D.September | D.September |
| | n°2 au 56 | D.September | D.September |
| | n°56b au 86 | Orme au Chat | Orme au Chat |
| | n°51 au 85 | Orme au Chat | Orme au Chat |
| | n°87 à la fin | Confluence | Confluence |
| | n°88 à la fin | Confluence | Confluence |

| dénomination | adressage | Maternelle | Elémentaire |
|------------------------------------|----------------|--------------|--------------|
| Quai Auguste Deshaies | n°47bis au 51 | Orme au Chat | Orme au Chat |
| | n°52 à la fin | Confluence | Confluence |
| Rue Elisabeth | | D.September | D.September |
| Bvd du colonel Fabien | | Confluence | Confluence |
| Rue Michaël Faraday | | Confluence | Confluence |
| placette et promenade Fauconnières | | D.September | D.September |
| rue Galilée | | Confluence | Confluence |
| rue Pierre Gallais | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| place Gambetta | | Confluence | Confluence |
| rue de la Gare | | D.September | D.September |
| passage Gérard | | Confluence | Confluence |
| rue Maurice Grandcoing | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| passage Grellet | | D.September | D.September |
| rue Edmée Guillou | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| rue Maurice Gunsbourg | | Confluence | Confluence |
| rue Victor Hugo | n°1 à 37 | D.September | D.September |
| | n°2 à 48 | D.September | D.September |
| | n°79 à la fin | G. Môquet | G. Môquet |
| | n° 82 à la fin | G. Môquet | G. Môquet |
| place de l'Insurrection | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| jardin de l'Insurrection | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| rue d'Ivry | | Confluence | Confluence |
| Place et avenue Jean Jaurès | | Confluence | Confluence |
| | | Confluence | Confluence |
| rue Lénine | | D.September | D.September |
| allée de Marne | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| rue Jean Mazet | | Confluence | Confluence |
| rue François Mitterrand | | D.September | D.September |
| rue Moïse | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| rue Molière | n°1 à 9 | Confluence | Confluence |
| | n°2 à 10 | Confluence | Confluence |
| | n°11 au 43b | Orme au Chat | Orme au Chat |
| | n°12 à 58 | Orme au Chat | Orme au Chat |
| | n°45 à la fin | D.September | D.September |
| | n°60 à la fin | D.September | D.September |
| rue Nouvelle | | Confluence | Confluence |
| place de l'Orme au Chat | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| rue Denis Papin | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| impasse Parson | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| rue des Péniches | | Confluence | Confluence |
| rue des Petits Hôtels | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| allée de Postillon | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| quai Henri Pourchasse | | Confluence | Confluence |

| dénomination | adressage | Maternelle | Elémentaire |
|-------------------------|-----------|--------------|--------------|
| impasse Prudhon | | Confluence | Confluence |
| rue Ernest Renan | | Confluence | Confluence |
| rue de la Révolution | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| rue Pierre Rigaud | | Confluence | Confluence |
| rue J. Jacques Rousseau | | D. September | D. September |
| rue Marcel Sallnave | | Confluence | Confluence |
| allée de la Seine | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| rue Gustave Simonet | | Orme au Chat | Orme au Chat |
| villa des Sorbiers | | Confluence | Confluence |
| rue Jules Vanzuppe | | D. September | D. September |
| passage Volta | | Confluence | Confluence |
| rue Westermeyer | | D. September | D. September |
| rue Robert Witchitz | | Confluence | Confluence |
| rue Emile Zola | | D. September | D. September |

(34 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

1/ ABROGE sa délibération du 10 avril 2014 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, DECIDE d'attribuer des indemnités de fonction dans les conditions fixées ci-après au Maire, aux adjoints, et aux autres conseillers municipaux, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15% prévue pour les communes « chef-lieu de canton », FIXE comme suit le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

| | |
|------------------------|------------|
| ✓ Maire : | 6 139,37 € |
| ✓ Adjoint : | 2 125,36 € |
| ✓ Conseiller délégué : | 509,06 € |
| ✓ Conseiller : | 90,60 € |

PRECISE que ces indemnités feront l'objet d'une revalorisation systématique dans les mêmes proportions que l'évolution du traitement indiciaire de la fonction publique servant à déterminer leurs montants, PRECISE que les conseillers délégués seront désignés par arrêté du Maire et que les indemnités liées à ces délégations prendront effet à la date dudit arrêté et FIXE la date d'effet de la présente délibération au 7 février 2015.

(34 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

2/ DESIGNE comme suit, pour siéger au sein du Conseil d'administration au sein du CCAS, en qualité de conseiller municipal :

| Elu à remplacer | Nouveau représentant |
|--------------------------|----------------------|
| Mme Sandrine BERNARD | Mme Sigrid BAILLON |
| Mme Bozena WOJCIECHOWSKI | M. Mehdi MOKRANI |

(affaire non sujette à un vote)

3/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune au conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont :

- M. Philippe Bouyssou
(affaire non sujette à un vote)

4/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) :

- | | | |
|--|--|--|
| <u>Titulaire :</u> - M. Philippe Bouyssou | | <u>Suppléant :</u> - M. Stéphane Prat |
| (affaire non sujette à un vote) | | |

5/ DESIGNE comme suit des délégués représentant la Commune au comité syndical du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) :

- | | | |
|---|--|--|
| <u>Titulaire :</u> - M. Romain Zavallone | | <u>Suppléant :</u> - Mme Séverine Peter |
| (affaire non sujette à un vote) | | |

6/ DESIGNE comme suit des délégués représentant la Commune au comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'informatique municipale (SIIM 94) :

- | | | |
|---|--|---|
| <u>Titulaires :</u> - Mme Jeanne Zerner - Mme Séverine Peter - Mme Nicole Polian | | <u>Suppléants :</u> - M. Romain Zavallone - M. Arthur Riedacker |
| (affaire non sujette à un vote) | | |

7/ DESIGNE comme suit des délégués représentant la Commune au comité syndical du syndicat mixte ouvert « Paris Métropole » :

- | | | |
|--|--|--|
| <u>Titulaire :</u> - M. Philippe Bouyssou | | <u>Suppléant :</u> - M. Romain Marchand |
| (affaire non sujette à un vote) | | |

8/ DESIGNE comme suit des représentants de la Commune à l'assemblée générale de l'association Seine-Amont développement (ASAD) :

- | | | |
|---|--|--|
| <u>Titulaires :</u> - M. Philippe Bouyssou - M. Romain Marchand - M. Stéphane Prat | | <u>Suppléants :</u> - Mme Bozena Wojciechowski - M. Pierre Martinez - Mme Sabrina Sebaihi |
| (affaire non sujette à un vote) | | |

9/ DESIGNER conformément au tableau ci-après des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein du conseil d'administration du lycée Jean Macé d'Ivry-sur-Seine :

| ETABLISSEMENTS | REPRESENTANTS | |
|----------------|--------------------|------------|
| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
| LYCEE J. MACE | - M. Mehdi Mokrani | / |

(affaire non sujette à un vote)

10/ DECIDE à titre de reconnaissance publique, que les frais d'obsèques et de sépulture de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine, en exercice depuis 1983, seront supportés par le budget communal.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

11/ DECIDE de majorer de 20 % la part revenant à la Commune de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

12/ RETIRE la délibération du 18 décembre 2014 relative aux avances de trésorerie à certains organismes en ce qu'elle concerne l'avance de trésorerie consentie à la mission intercommunale Ivry-Vitry pour un montant de 64 500€.

(unanimité)

13/ DECIDE d'acquérir au prix de cent quinze mille euros (115.000 €), le lot n° 407 provenant du volume n° 4, d'une superficie de 134,80 m², de l'ensemble immobilier « Ouvrage de Liaison » sis 97 bis à 101 bis avenue Georges Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n° 247.

(34 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

14/ EMET un avis favorable sur le projet de décret du 20 octobre 2014 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, et DEMANDE, comme le Conseil Général dans sa délibération en date du 15 décembre 2014, que soient mises en œuvre les préconisations du rapport de préfiguration rédigé par le Directeur général de l'EPFIF dans le cadre du prochain programme pluriannuel d'interventions de l'établissement.

(unanimité)

15/ ACCORDE la garantie communale à Coopimmo pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 387 800 € qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif pour la construction de 15 logements en PSLA sis 25/39 bis rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

16/ MODIFIE les dispositions des articles 1 et 2 de la délibération du 16 février 2012 accordant la garantie communale à Valophis Habitat - OPH du Val de Marne pour un emprunt total de 3 229 107 € qu'il se proposait de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour la construction de 21 logements sociaux, rue Carnot, ainsi que sa subvention de 105 000 € au titre de la surcharge foncière, comme suit :

« ARTICLE 1 : ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat-OPH du Val-de-Marne pour le remboursement de 4 prêts d'un montant total de 3 025 449 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 21 logements sociaux situés 6 bis rue Raymond Lefevre à Ivry-sur-Seine. »

« ARTICLE 2 : PRECISE que les caractéristiques des quatre prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont détaillées dans le contrat de prêt N°15558 de la CDC annexé à la présente délibération. »

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

17/ PREND ACTE du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry, pour l'exercice 2012/2013.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

18/ DECIDE de dénommer le nouvel établissement scolaire situé dans le quartier « Ivry Confluences », sis 7 rue Emile Blin à Ivry-sur-Seine, « école Rosalind Franklin ».

(unanimité)

19/ APPROUVE la charte d'emprunt des liseuses et FIXE à compter du 13 février 2015 les tarifs en cas de perte, vol, casse, non-restitution ou retard dans la restitution du matériel comme suit :

Perte, vol, casse ou non-restitution :

- Liseuse de marque KOBO : 66 €
- Housse de protection (modèle) : 16 €
- Chargeur secteur USB : 10€

Retard dans la restitution :

- 20 jours de retard : 2€
- 30 jours de retard : 4€

(unanimité)

20/ APPROUVE la convention avec le collège Romain Rolland relative à la mise en œuvre de la classe à projet artistique et culturel pour l'année scolaire 2014/2015.

(unanimité)

21/ APPROUVE le contrat enfance-jeunesse 2014-2017 en faveur du développement des actions menées pour les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans révolus à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

(unanimité)

22/ SOLLICITE auprès de l'Etat, de la Région Ile-de-France et des autres financeurs potentiels une aide financière pour la réalisation du diagnostic de sécurité, nécessaire pour l'élaboration du plan local de sécurité et de prévention de la délinquance.

(unanimité)

23/ SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire et de tout autre financeur potentiel une subvention pour la réalisation du projet de Maison de quartier Gagarine Truillot.

(unanimité)

24/ DECIDE de modifier l'article 2 de la délibération du 22 janvier 2015 relative à l'organisation de trois séjours en 2015 pour les personnes retraitées, comme suit :

« ARTICLE 2 : FIXE :

- d'une part la participation de la Ville à 90 € par personne pour les deux séjours pour personnes autonomes et à 250 € par personne pour le séjour, pour les personnes en perte d'autonomie, et d'autre part la participation des retraités à 420 € pour les personnes imposables et à 235 € pour les personnes non imposables avant déduction fiscale. »

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

25/ APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne pour la mise en place d'un groupe d'éducation thérapeutique pour adolescents en surpoids « manger mieux, bouger plus », dans le cadre du Programme départemental Nutrition Santé Adolescents (PNSA).

(unanimité)

26/ APPROUVE la Convention Industrielle de Formation et de Recherche (CIFRE) avec l'Université Paris Diderot, le laboratoire de linguistique formelle de ladite université et Madame Castelli Mathilde.

(34 voix pour , 4 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

27/ DECIDE la création du poste suivant à compter du 1er mars 2015 :

- 1 poste de Rédacteur principal 2ème Classe.

(34 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

28/ SOLLICITE auprès de l'Etat notamment via le fonds interministériel de la prévention de la délinquance et des autres financeurs potentiels une aide financière pour :

- l'organisation d'ateliers de sensibilisation à la médiation dans les collèges et écoles de la ville,
- l'organisation de permanences à la cité des Longs sillons,
- le développement du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes,
- la poursuite de l'action des médiateurs sociaux.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 janvier 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE 00H55

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU